



PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
(téléphone 03.44.06.50.00)

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
COMMUNE DE RUSSY-BÉMONT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 janvier 2013, il est ordonné une enquête publique en vue de statuer sur la demande présentée par la société BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL (BCI) sollicitant l'autorisation de régulariser la situation administrative de ses activités de mise en conserve de légumes par la technique de l'appertisation exploitées sur la commune de Russy-Bémont.

Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande d'autorisation.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès de M. Antonin JOURNE, directeur d'usine de la société Bonduelle Conserve International (BCI) à Russy-Bémont, 2, rue Nicolas Appert sur la commune de Russy-Bémont (60117), ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement.

L'enquête se déroulera du 11 février 2013 au 12 mars 2013 inclus.

Durant cette période, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et les plans des lieux concernant le site, restera déposé à la mairie de Russy-Bémont, siège de l'enquête, afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le public pourra formuler des observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Russy-Bémont et/ou adresser toute correspondance au commissaire enquêteur, M. Philippe LEGLEYE, ingénieur en BTP en retraite, suppléé le cas échéant, par Mme Josette MERLIN, retraitée de mairie.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie de Russy-Bémont, aux jours et heures suivants :

- lundi 11 février 2013, de 14 heures à 17 heures,
- mercredi 20 février 2013, de 9 heures à 12 heures,
- samedi 2 mars 2013 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 6 mars 2013, de 9 heures à 12 heures,
- mardi 12 mars 2013, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement et à la mairie de Russy-Bémont, ainsi que sur le site Internet de la préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).